

Parcours individualisé

Possibilité d'effectuer le CQP en parcours individualisé avec sélection des modules au choix (dates sur demande).

Ouvrages en bois - 70h



Bassins d'agrément - 35h



Escaliers et gradines - 21h



Arrosage intégré - 35h



Pavages et dallages - 21h



Entretien du matériel - 14h



Murets en pierres sèches - 21h



Parcours complet

Sur les 3 sites : Blanquefort, Dax, Nérac

- En CDD par Contrat de Professionnalisation, sur une durée modulable de 12 à 18 mois ou en CDI jusqu'à 24 mois.
- En Congés Individuel de Formation (CIF).



CONTENU DU PARCOURS COMPLET SUR DEMANDE AU CFPPA

Service Développement

Tél. : 05 56 35 61 10

Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr

FINANCEMENT DES PARCOURS :

Le FAFSEA et le VIVEA assurent le financement des parcours modulaires ou complets pour les entreprises du paysage qui relèvent de leurs champs de compétences.

Pour toutes démarches administratives relatives au financement du CQP, contactez le service développement du CFPPA.

Contrat de professionnalisation

Publics concernés

- Jeunes de moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi depuis au moins 6 mois.
- Demandeurs d'emploi de plus de 45 ans
- Personnes handicapées entrant dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
- Etre salarié ou futur salarié d'une entreprise de paysage et relever du champs de compétence FAFSEA ou VIVEA.

Durée et déroulement

- Pour les modules, suivant les besoins de 2 à 10 jours par année civile
- Pour les parcours complets de 12 à 18 mois, avec des durées de formation variables suivant un calendrier individuel adapté et en fonction des sites partenaires.
- Formalités administratives prises en charge par le CFPPA de Blanquefort.

Prise en charge de la formation

- Le FAFSEA rembourse à l'entreprise les frais de formation.
12 €/heure de formation agréée et réalisée.

Engagement entreprise/salarié

- L'entreprise verse au bénéficiaire un salaire et bénéficie d'allègements de charges sociales et de primes, sous conditions (1000€ pour moins de 26 ans et 2000 € pour non titulaire du Bac ayant moins de 26 ans.)

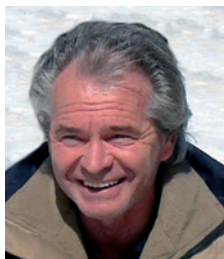


- L'entreprise peut bénéficier d'aides (2000€) pour l'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, inscrits depuis au moins 6 mois au pôle emploi.

Tableau des rémunérations

	Au moins de niveau IV	Autre
26 ans et plus	100% du SMIC*	
21 à 25 ans	80% du SMIC	70% du SMIC
Moins de 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC

*la rémunération ne peut ni être inférieure au SMIC, ni être inférieure à 85% du salaire minimum conventionnel.



Jean-Paul Voisin



Luc Faure
Administration



Alain Benoît

Réseau des CFPPA proposant le CQP



CFPPA de Nérac



CFPPA des Landes



CFPPA de la Gironde

Avec le soutien de :



27 bis rue Yvon Mansencal
33140 Villenave d'Ornon
Tél : 05 56 75 94 53
mail : topdeco33@wanadoo.fr



Demande de bulletin d'inscription :
Service Développement
Tél. : 05 56 35 61 10
Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr

Centre de formation :
CFPPA de la Gironde
87, avenue du Général de Gaulle
33294 Blanquefort Cedex



Certificat de Qualification Professionnelle Constructions d'Ouvrages Paysagers

CFPPA de la Gironde, site de Blanquefort